

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### RELATIF A UN PROJET DE REALISATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU LIEU-DIT « PUIS QUATRE » COMMUNE DE SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE

Par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2018, une enquête publique est prescrite en mairie de SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE pendant une durée de 33 jours, **soit du jeudi 5 avril 2018 au lundi 7 mai 2018 (à 12 heures) sur le projet susvisé.**

La demande est présentée par M. Daniel BOUR, Président de la SAS GDSOL OMEGA dont le siège se trouve 69, rue de Richelieu 75 002 PARIS.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Le dossier sera déposé **en mairie de SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE, siège de l'enquête**, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés, soit :

**du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et le mardi de 14 h à 17 h .**

où toute personne intéressée pourra le consulter et consigner ses éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra également formuler ses observations :

- par voie postale et les adresser en mairie de Saint-Médard-la-Rochette, à l'attention du commissaire enquêteur,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr](mailto:pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr)

Le dossier sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Préfecture de la Creuse [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr) (rubrique : enquêtes publiques) et toute personne pourra également le consulter sur un poste informatique à l'accueil de la Préfecture de la Creuse, aux heures d'ouverture des bureaux.

M. Henri SOULIE, Major de Gendarmerie en retraite, désigné par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie de SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE les :

- |                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| • jeudi 5 avril 2018      | de 9 h à 12 h,  |
| • mercredi 11 avril 2018, | de 9 h à 12 h,  |
| • mardi 17 avril 2018     | de 14 h à 17 h, |
| • mercredi 25 avril 2018  | de 9 h à 12 h,  |
| • mercredi 2 mai 2018,    | de 9 h à 12 h,  |
| • et lundi 7 mai 2018     | de 9h à 12h.    |

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Saint-Médard-la-Rochette, à la préfecture de la Creuse et sur Internet ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)).

S'il devait être saisi d'une demande en ce sens, le Préfet de la Creuse est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur une prorogation du permis de construire initialement accordé à la société pétitionnaire.

Toutes informations peuvent être demandées à Mme Agnès BACCELLI, responsable du projet (Tel : 01.70.61.88.30. Mobile : 06.30.51.64.49. Courriel : [agnes.baccelli@gdsolaire.com](mailto:agnes.baccelli@gdsolaire.com) ).